

mes vues sur les cours à établir, je voulais seulement vous mettre à même de mieux reconnaître la nécessité des secours à allouer.» Or à quoi aboutissent les remarques incluses dans la « Note » sinon à l'immixtion abusive d'un pouvoir étranger. « Vous me prescrivez les cours qui doivent être enseignés dans un séminaire ; Vous me désignez tels autres qui doivent être réservés aux universités ; Vous me limitez le choix des professeurs ; Vous critiquez la manière « superficielle » dont différentes branches de la théologie sont enseignées dans les autres séminaires, et Vous supposez très gratuitement qu'elles le seraient de la même manière dans le nôtre ; Vous allez jusqu'à contester au séminaire le pensionnat cléricol préparatoire dont l'érection a déjà reçu l'autorisation royale¹⁾ et jusqu'à lui disputer la chaire de philosophie qui est déjà établie avec la même autorisation. »

A ces critiques Laurent oppose sa résolution inébranlable d'organiser et de diriger son séminaire selon les lois de l'Eglise. Il maintient le plan d'études indiqué dans ses lettres précédentes et ne renoncera pas non plus à établir un pensionnat cléricol « lequel n'a aucunement la destination absurde que lui prête l'auteur de la Note. » Enfin il ne peut consentir à retrancher du séminaire la chaire de philosophie pour le motif qu'elle existe aussi à l'Athénée. Cette raison n'est pas valable, et le vicaire rappelle au gouvernement ses propres déclarations : l'une disant que « la manière d'exposer les principes de philosophie peut différer lorsqu'il s'agit de professer dans un séminaire ou dans un Athénée » (dépêche du 18 déc. 1841), l'autre dans la Note qui prétend que « la philosophie d'aujourd'hui ne va plus avec la théologie. » Autant de raisons pour que « dans ma qualité d'évêque et de représentant du Souverain Pontife obligé avant tout à garder intact le dépôt de la doctrine de l'Eglise je ne (puisse) pas vouloir pour mon clergé d'une philosophie qui *ne va plus avec la théologie.* » Rien n'empêche du reste que les élèves des deux établissements ne suivent le même cours si le professeur de philosophie nommé pour l'Athénée est chargé du même enseignement pour le séminaire « pourvu que le directeur du Séminaire et celui de l'Athénée s'entendent sur le temps et le lieu des leçons. » Laurent qui a été curé de campagne ne peut manquer de relever le passage de la dépêche qui oppose le clergé de ville et celui des campagnes et de montrer ce que cette démarcation a de fallacieux. L'ironie perce de nouveau dans les apaisements donnés à l'administration qui a décelé des dangers d'ordre intellectuel et moral dans le plan d'études. Il veillera à ce que peu d'ecclésiastiques du vicariat se contentent d'une « science écourtée », que tous aspirent à des connaissances plus vastes, « même de théologie supérieure. »

¹⁾ L'auteur de la Note tout en reconnaissant que l'établissement d'un pensionnat cléricol a été autorisé émet des doutes sur l'opportunité de la création de cette école qui tendrait à « séquestrer » les jeunes gens « entièrement de la société et à les rendre étrangers à tout ce qui s'y passe. »